

Dossier de presse n°1

Qualité et Quantité

Mai 2015



CENTRE - VAL DE LOIRE

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU, LES INONDATIONS ET LE MILIEU AQUATIQUE

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Edito

Pour vous accompagner tout au long de la consultation publique sur l'eau **France Nature Environnement Centre-Val de Loire** vous propose deux dossiers de presse « L'eau vous consulte en Seine-Normandie ! ». Ils s'appliqueront à mettre en lumière les grands enjeux de cette consultation qui sont : la qualité, la quantité, la gouvernance et la préservation des milieux aquatiques. Celui-ci est le premier des deux dossiers de presse. Bonne lecture !

Qu'est-ce que la consultation sur l'eau ?

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**, adoptée en décembre 2000 par le Parlement européen, a pour ambition d'harmoniser les politiques de l'eau, tant sur les plans nationaux qu'euro-péen. Elle préconise une gestion nationale de l'eau à l'échelle de "**districts hydrographiques**". Au total 14 districts hydrographiques sont ainsi établis en France, dont 9 en métropole regroupés en **6 grands bassins**, et 5 dans les DOM. A l'échelle du bassin hydrographique le plan de gestion de l'eau est régi par le **Sdage**, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Adopté pour une durée de **6 ans**, il fixe les orientations et dispositions qui s'imposent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau. Le Sdage en cours a été adopté fin 2009 et s'achèvera fin 2015. Celui-ci est en révision depuis 2012 afin que **le nouveau** soit opérationnel pour la **période 2016-2021**.

Dans son article 14, la DCE exige l'information et la **participation du public** dans le respect de la Convention d'Aarhus. La DCE impose donc aux États d'encourager la participation active des **acteurs de l'eau mais aussi du grand public**. Une première consultation du public (2012-2013) portait sur les questions importantes que l'Agence de l'eau Seine-Normandie avait identifiées. Cette 2nde consultation porte sur le projet de Sdage 2016-2021 et son programme de mesures ; les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) et sur les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Elle vise à vérifier si la population partage ces plans qui régiront la gestion de la ressource en eau sur son bassin hydrographique pour les 6 ans à venir.

Comment participer à cette consultation ?

Le Comité de bassin est le parlement de l'eau dans le bassin hydrographique. Il s'agit d'une instance consultative donnant les grandes orientations de la politique de l'eau. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les 7 Comités de bassin (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Corse et Seine-Normandie) sollicitent par questionnaire l'avis des français. Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur le site www.eau-seine-normandie.fr, vous rendre en préfecture pour y déposer un avis sur un registre ou renseigner un questionnaire papier. Tout au long de ces 6 mois de consultation de nombreux évènements vous seront proposés par les APNE* pour vous permettre de vous familiariser et de vous emparer des problématiques liées à l'eau : conférences-débats, expositions, jurys-citoyens, visites, animations etc. Pour plus d'infos : www.fne-centrevaldeloire.org. Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Votre avis compte !

ENJEU EN QUESTION : QUALITE

Dégradation de la qualité de l'eau

Les facteurs responsables de la dégradation de notre ressource en eau sont multiples mais peuvent tout de même être classés suivant 2 grandes catégories : les facteurs physiques et les facteurs chimiques.

→ **Les facteurs physiques** : modification du régime d'écoulement des eaux (barrages, travaux d'endiguement), bouleversement des milieux (imperméabilisation des sols, destruction des zones humides, des berges et ripisylves, prélèvement...)

→ **Les facteurs chimiques** : il s'agit des apports de substances polluantes résultant des activités urbaines, industrielles ou agricoles. Ces polluants sont divers mais, parmi les plus couramment observés, nous pouvons citer les nitrates, les phosphates et les pesticides.

Etat de l'eau

Pour qualifier l'état des eaux, une distinction a été opérée entre :

- Les **masses d'eau naturelles de surface** (rivières, lacs, étangs, eaux littorales et estuariennes) pour lesquelles sont fixés à la fois un objectif de bon état écologique et de bon état chimique.
- Les **masses d'eau souterraines** pour lesquelles sont fixés à la fois un objectif de bon état quantitatif et de bon état chimique.

Le bon état des eaux

Etat quantitatif : il dépend de l'équilibre entre d'une part les prélèvements par l'homme et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface, et d'autre part la recharge naturelle des eaux souterraines. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas les capacités de renouvellement de la ressource disponible.

- Masses d'eau concernées : souterraines.
- 2 classes d'état : bon et médiocre.



L'état global se fixe sur le paramètre le plus déclassant : 1 seul paramètre ne respectant pas le bon état entraîne le déclassement de la masse d'eau.



Le bon état des eaux

Etat écologique : il s'évalue sur la base de la biologie du milieu (poissons, végétaux, diatomées et invertébrés aquatiques) et de la physico-chimie supportant la vie biologique. Il traduit la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface.

- Masses d'eau concernées : naturelles de surface.
- 5 classes d'état : mauvais, médiocre, moyen, bon et très bon.

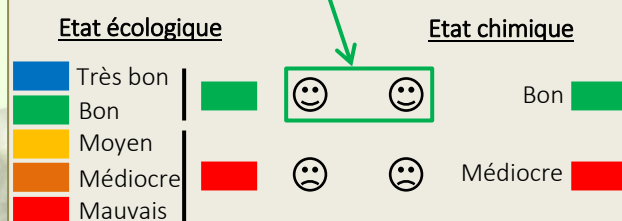
Etat chimique : il concerne une liste de polluants spécifiques pour lesquels des normes limites d'émission sont établies : il s'agit des normes de qualité environnementales. Au total, 41 molécules sont identifiées par la Commission européenne.

- Masses d'eau concernées : naturelles de surface et souterraines.
- 2 classes d'état : bon et médiocre.



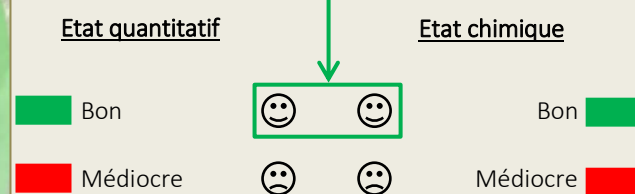
La notion de bon état

Eaux de surface



La notion de bon état

Eaux souterraines



1g de pesticide (soit un bouchon de stylo à bille) suffit à polluer un cours d'eau d'1 m de large, d'1 m de profondeur sur 10 km !

Comment partager la ressource disponible ?

L'eau est un bien commun partagé par tous principalement pour l'alimentation, l'irrigation, les activités industrielles ou encore les loisirs. C'est une ressource **dynamique**, naturellement **variable**, plus ou moins importante selon les territoires, les années et pour laquelle il peut être risqué de tenter de la maîtriser (retenues, barrages, prélèvements...). Les cours d'eau peuvent connaître des périodes d'étiages (bas niveau) ou de crue mais cette variabilité fait partie du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Elle doit être préservée tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

En conséquence du **changement climatique**, des situations extrêmes vont se répéter (crues, sécheresses) et réduire la ressource disponible. Aussi, il est important d'**anticiper dès maintenant** ces changements :

- en poursuivant les efforts d'économie d'eau,
- en développant des activités et une occupation des sols compatibles avec les ressources disponibles et les risques naturels potentiels,
- en assurant une meilleure efficacité d'utilisation de l'eau (réduction des fuites dans le réseau d'eau potable).

Une **nappe d'eau souterraine** est l'ensemble de l'eau contenue dans les interstices d'un terrain poreux et perméable. Nous distinguons trois principaux types de nappes :

- Les **nappes phréatiques** (ou libres) occupent les roches perméables de surface et sont donc principalement alimentées par les pluies hivernales. Elles sont très sensibles aux pollutions de surface puisqu'elles ne sont pas protégées par une couche imperméable dessus,
- Les **nappes captives** sont protégées par une couche géologique imperméable au-dessus,
- Les **nappes alluviales** s'étendent dans les alluvions des cours d'eau et sont en relation avec les eaux de la rivière.

En fonction du type de nappe, les durées de renouvellement sont très différentes. Les nappes phréatiques ou alluviales ont des durées de renouvellement très courtes (quelques années) alors que les nappes captives plus profondes peuvent avoir des durées de renouvellement beaucoup plus longues (plusieurs milliers d'années).

ETAT DES LIEUX SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Concernant le bon état des eaux

Le **SDAGE 2010-2015** accompagné de son programme de mesure (PDM) visait des **objectifs environnementaux pour 2015 très ambitieux** qui sont rappelés ci-dessous pour les principaux :

- 68,6 % de masses d'eau de surface continentales en bon état ou bon potentiel écologique,
- 53,8 % de masses d'eau côtières et de transition en bon état ou bon potentiel écologique,
- 35,8 % de masses d'eau souterraines en bon état chimique.

➤ L'état écologique des rivières a progressé pour atteindre 38 % de masses d'eau en bon ou très bon état soit 15 % de plus par rapport à l'état publié avec le SDAGE en 2009. L'état écologique des eaux côtières et de transition est en « régression » apparente par rapport à l'évaluation de 2009 du fait de la mise en œuvre des nouveaux indicateurs biologiques plus représentatifs des pressions.

L'état chimique des rivières, enregistre une progression de 25 % depuis 2009 avec les HAP¹ pour atteindre 31 % de masses d'eau en bon état chimique. L'état chimique des eaux côtières et de transition atteint plus de 58 % de bon état.

➤ Concernant l'état chimique des 53 masses d'eau souterraine, le gain est faible (+5 %). En 2013, l'appréciation de l'état quantitatif prend désormais en compte l'impact sur le débit des cours d'eau dépendant des nappes, et également les pressions de prélèvement qui s'exercent dessus. En plus de la nappe de Beauce, deux masses d'eau souterraines n'atteignent pas le bon état quantitatif.

En région Centre-Val de Loire une nappe est particulièrement sensible : la nappe de Beauce

La nappe de Beauce est un vaste complexe aquifère des calcaires de Beauce couvrant environ **9 750 km²** entre la Seine et la Loire. Il s'agit d'une nappe principalement libre, et de fait réalimentée directement par les eaux de pluies excédentaires. Cette infiltration est en moyenne de l'ordre de **110 mm** (c'est la pluie « efficace ») soit un apport d'environ 1 milliard de mètres cubes par an. Le volume ainsi stocké serait évalué à **une vingtaine de milliards de mètres cubes**, une partie étant vidangée par des rivières (exutoires) comme les Mauves, la Conie, la Juine... D'une apparente abondance, cette nappe est fortement sollicitée notamment pour l'irrigation. Son niveau a fortement fluctué, passant de son plus haut niveau en 1986 à son niveau le plus bas en 1994. Chaque année elle fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau. Afin de pallier les conflits d'usage et permettre une meilleure préservation de la qualité de la nappe et de ses milieux aquatiques associés, un **Sage²** est né. Amorcé au début des années 2000, il a été adopté par la CLE³ le 24 septembre 2012 et approuvé par arrêté préfectoral le 13/06/2013. Sur le plan quantitatif, des règles de gestion ont été dictées ; la gestion volumétrique de la nappe distingue quatre secteurs géographiques : le Montargois, le bassin du Fusain, la Beauce blésoise et la Beauce centrale. Parmi les mesures en vigueur, un **volume annuel maximal prélevable** pour l'irrigation est défini chaque année en fonction du niveau de la nappe à la sortie de l'hiver.

¹HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique – ²Sage : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – ³CLE : Commission Locale de l'Eau

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION !



L'AVERN et FNE Centre-Val de Loire ont réalisé un colloque-débat
'Avant que l'eau de bonne qualité ne devienne trop rare... Agissons !'
Le 14 avril 2015 à 20h00 au Lycée Rotrou - DREUX (28)



CENTRE - VAL DE LOIRE

Intervenants :

- Rémy FILALI, *Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (Seine aval)*
- Philippe LAGAUTERIE, *membre (pour FNE) du comité de bassin Seine-Normandie*
- Jean-François LEURET, *responsable du Département Santé et Environnement du Pôle Analyse et Santé à Suez-Environnement*
- Un agriculteur bio qui œuvre à préserver l'eau en n'utilisant pas d'intrants chimiques*
- Joël SPIROUX, *docteur en médecine, Président du CRIIGEN (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique)*

Une centaine de
personne était présente
lors de cette soirée.



© C. Le Moigne

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie



© C. Le Moigne



Des jeunes donnent leur avis sur l'eau

L'expérience des jurys citoyens sur l'eau

Lors de la précédente consultation nationale du public sur l'eau en 2013, EURE ET LOIR NATURE avait constitué avec l'appui de sa fédération régionale FNE CENTRE-VAL DE LOIRE deux jurys citoyens sur les deux principaux bassins du département (Eure et Loir/Huisne). Cette expérience avait montré que des citoyens peu ou pas informés des questions liées à l'eau pouvaient, après avoir reçu une base d'informations suffisante, rendre des avis pertinents et argumentés porteurs de positions et propositions souvent plus percutantes que ceux des instances habituelles de la gouvernance de l'eau.

Pour la nouvelle consultation du public en cours sur les projets de SDAGE et de programmes de mesures, EURE ET LOIR NATURE a souhaité renouveler l'expérience en ciblant cette fois un public jusqu'ici absent des consultations : les jeunes et plus particulièrement les lycéens. L'action est menée en partenariat avec la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 28, qui a recruté avec EURE ET LOIR NATURE une jeune en mission de service civique chargée d'aider les jurés à rendre leur avis.

La composition des jurys

Les jurés ont été recrutés durant le premier trimestre de l'année scolaire dans 8 lycées et un collège de Chartres, Châteaudun, Nogent le Rotrou, ainsi qu'au lycée d'enseignement agricole de La Saussaye. Le jury Eure comprend 12 jurés (7 garçons et 5 filles) et celui du Loir/Huisne 9 jurés (5 garçons et 4 filles). Les âges varient de 15 à 18 ans.

Le déroulement

ELN a organisé une première rencontre dans chaque établissement participant avec les jurés, souvent associés à une classe, afin de leur donner les principales clefs de compréhension de la problématique de l'eau. Les jeunes ont ensuite pu travailler sur un petit questionnaire, enquêter auprès de leurs camarades, et exprimer une première série de réactions, compilées par ELN pour faire une première version d'avis par bassin. Une seconde rencontre en avril va rassembler les jurés de chaque jury pour qu'ils débattent entre eux des positions exprimées. Les échanges donneront lieu à une seconde version des avis, que les jeunes pourront encore modifier ou compléter. La version finale sera remise fin mai début juin à l'occasion d'une rencontre avec des représentants des comités de bassin Seine Normandie et Loire-Bretagne.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.fne-centrevaldeloire.org
Nous vous donnons rendez-vous **début juin pour le 2^e dossier de presse** qui portera sur la gouvernance et le milieu aquatique.

A bientôt !

